

Conseil communautaire du 13 décembre 2016 – 18h30 – Sorde l'Abbaye
Compte-rendu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Sorde l'Abbaye, sous la présidence de Monsieur Pierre Ducarre, Président en exercice :

Etaient présents : R. Bacheré, C. Damiani, , C. Mendes, P. Ducarre, B. Dupont, J.Y.Gassie, S. Lasserre, F. Lahillade, D. Moustié, C. Fortassier, I. Cailleton, I. Dupont-Beauvais, D. Ladeux, A. Siberchicot, M. Trilles, M. Daverat, D. Sakellarides, T. Etcheberts, T. Guillot, A. Boulain, E. Labaste, M.M Lescastreyres, V. Brethous, D. Dufau, G. Pomiers, R. Ducamp,

Pouvoirs : M. Etcheverry à I. Dupont-Beauvais, M. Capin à V. Brethous, S. Discazaux à S.Lasserre

Secrétaire de séance : M.M Lescastreyres

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 15 novembre 2016
2. Institutionnel
3. Ressources humaines
4. Finances et moyens
5. Patrimoine culture tourisme
6. Développement économique
7. Urbanisme / PLUI
8. Point Fusion communautés de communes
9. Agenda 2017

M. Lescastreyres souhaite la bienvenue à tous les conseillers communautaires :

« Mes adjoints et moi-même sommes ravis de vous accueillir ce soir pour cette séance de conseil communautaire. Séance du conseil communautaire qui revêt un caractère particulier puisque c'est le dernier conseil sous l'appellation Pays d'Orthe et que désormais à compter de Janvier 2017, nous siégerons sous l'entité Communauté des Communes du Pays d'Orthe et Arrigans.

C'est ce soir que se terminera le tome 1 de « l'histoire de la CCPO ». Ce tome retracera la volonté de ses élus et l'excellent travail accompli pour pousser vers l'avant ce territoire. Chacun d'entre nous a quelque chose à inscrire dans ce livre que ce soit dans le volet économique, scolaire, social, et en particulier pour Sorde l'Abbaye, dans le volet patrimonial puisqu'en 2002 une convention de mise à disposition du monastère qui vous est si cher et qui nous coûte si cher avait été signée entre la commune représentée par J.L. LESPIAU et la CCPO. Ce livre sera ponctué de dates relatives à des conseils communautaires qui se sont déroulés dans notre commune et dont les ordres du jour ont été des faits marquants pour l'histoire de cette communauté.

3 septembre 2001 : Et ce n'était ni un mardi, ni un samedi matin, c'était un lundi soir !

En effet c'est à Sorde que la communauté des communes du pays d'orthe composée jusqu'alors de 14 communes s'est agrandie; c'est à cette date et dans cette salle que Peyrehorade faisait son entrée dans la communauté des communes du Pays d'orthe.

Cette réunion s'était tenue sous la présidence de Rémy Lacroix Maire d'Hastingues.

8 avril 2014 : c'est à Sorde dans notre salle des fêtes que ce nouveau conseil communautaire était mis en place avec l'élection de Pierre Ducarre en temps que Président de la CCPO, Maire d'Hastingues également.

Enfin, nous écrivons la date du Mardi 13 décembre 2016 car c'est à Sorde que s'achèvera le tome 1 de notre Histoire à 15 communes.

A partir de Janvier débutera le Tome 2 que nous pourrions appeler l'histoire de la grande Communauté voulue par la loi NOTRE.

Pour fêter la fin de l'année et la fin de cette histoire à 15, nous boirons le pot de l'amitié en fin de séance. »

M Le Président la remercie et nomme les personnes ayant donné pouvoir :

- M Capin a donné pouvoir à Mme Brethous.
- Mme Discazaux a donné pouvoir à M Lasserre.
- Mme Etcheverry a donné son pouvoir à Mme Dupont-Beauvais

M. Le Président souhaite ajouter une note complémentaire et demande l'accord des élus présents. La demande est acceptée.

Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu conseil communautaire du 15 novembre 2016

La proposition est adoptée à l'unanimité.

2. Institutionnel

M. le Président présente l'état des effectifs à partir d'un document dématérialisé.

Mme Lassourelle vient en appui de la présentation.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

3. Ressources humaines

a) RIFSEEP

M. Le Président explique qu'il s'agit de, conformément à la loi, transformer le régime indemnitaire en RIFSEEP. Il se substitue aux primes existantes. Le Comité technique a donné un avis favorable pour le territoire du Pays d'Orthe, ce qui n'est pas le cas pour tous les autres territoires. Une discussion avait eu lieu avec les représentants du personnel.

M. Gassie souhaite réagir sur le plafond annuel. Voter des choses qui n'auront pas lieu le dérange. Il est pour que les gens soient récompensés mais demande pourquoi ce plafond.

M. Lasserre explique que les élus ont souhaité faire apparaître les montants de la Communauté de communes mais les représentants du personnel ont souhaité voir apparaître les plafonds de l'Etat en sachant que ces plafonds ne seraient jamais atteints. Il rejoint le raisonnement de M. Gassie, ils ont cédé sur ce point qui leur semblait peu signifiant et n'ont pas cédé sur d'autres demandes.

M. Siberchicot pense que cela ne sert à rien puisque l'enveloppe ne correspond pas à la réalité.

M. Le Président ajoute qu'ils n'ont pas voulu créer de point de blocage car ils n'auraient pas pu le mettre en place au 1^{er} janvier. Ce qui aurait créé un vrai problème technique.

La proposition est validée avec 9 abstentions.

b) Validation de l'organisation du futur CT/CHSCT

M. le Président présente le projet pour la création du futur CT CHSCT.

Mme Dupont Beauvais souhaite savoir si la Communauté de Communes de Pouillon prend les mêmes décisions concernant ce point.

M Le Président confirme.

M Bacheré demande si les dossiers continueront à être étudiés en commission départementale.

M. le Président explique non, les dossiers seront vu en commission locale.

M Sakellarides se questionne concernant la parité : est-ce de droit ? Le Président est-il inclus dans les 5 élus ?

Mme Cailleton demande également si le nombre de 5 est le maximum.

Mme Lassourelle répond que oui, la parité est de droit, le Président est inclus dans les 5 élus et la volonté des élus était d'être au maximum des 5. Cela a également été validé côté Pouillon.

M Lasserre ajoute que les prochaines élections auront lieu en septembre 2017.

M Gassie demande si d'ici là, les deux CIAS auront fusionné.

Mme Lassourelle explique qu'il faut que le CIAS soit créé avant septembre afin de respecter les règles de renouvellement du comité technique.

M Gassie demande si cela dépend du Préfet.

Mme Lassourelle confirme.

M Le Président ajoute que la proposition a été étudiée par le Comité Technique départemental du 8 décembre 2016 et celui du CIAS le 29 novembre 2016 qui ont donné tous deux un avis favorable.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

c) Validation du livret de sécurité

Mme Lassourelle, DGS, réalise une présentation du livret de sécurité avec une projection de ce dernier. Le document sera envoyé aux communes.

Mme Lassourelle explique que les assistants de prévention ont travaillé le livret de sécurité, au sein du CIAS et de la Communauté de Communes, le tout supervisé par Mme Gaubert. L'objectif est de rendre lisible la prévention. La réflexion est amorcée depuis 2008, aujourd'hui le projet est mûr. Il s'agit de faire comprendre aux agents qu'ils sont les acteurs de la prévention. L'idée est également de mettre en avant les acteurs de la santé. Le travail est régulier avec la médecine préventive.

M Sakellarides demande, si le droit de retrait peut s'exécuter dans des situations insolubles.

Mme Lassourelle répond que selon le cas, oui, il peut être utilisé.

M Gassie demande si par rapport aux agents qui reçoivent du public, il existe des formations. Il explique que lors des entretiens annuels, c'est un sujet qui a été récurrent.

Mme Lassourelle répond qu'effectivement certains agents ont suivi des formations par le biais du CNFPT qui permettent de donner des clés, des outils et d'être rassuré.

M Lasserre ajoute qu'une psychologue du travail est déjà intervenue aussi.

Mme Lassourelle confirme et précise qu'elle n'est pas intervenue seulement en cas d'agressivité de la part de public mais également pour aider des agents dans leur organisation. Il s'agit là d'un suivi individuel.

M Siberchicot demande si le livret de sécurité vient en complément du document unique.

Mme Lassourelle répond que oui, il se veut synthétique et pédagogique.

Mme Cailleton demande s'il est remis aux agents.

Mme Lassourelle confirme.

Par rapport au transport des fonds jusqu'à la trésorerie, M Daverat demande pourquoi ne pas louer un coffre.

Mme Lassourelle pense que cela peut faire l'objet d'une réflexion avec la trésorerie.

M Etcheberts demande si le risque de morsure pour les aides à domicile est prévu dans les risques pour les agents.

Mme Lassourelle explique que même si le cas n'est pas fréquent, il est tout de même prévu : il est demandé aux propriétaires d'éloigner les animaux. La procédure a été travaillée avec le médecin de prévention. Les agents n'interviennent pas s'il y a un chien menaçant. Cela permet de réguler les situations.

M Sakellarides demande qui est l'équipe de prévention.

Mme Lassourelle répond qu'il s'agit de 4 agents avec 12 heures affectées à ce travail-là. L'équipe est structurée et en capacité à travailler sur tout ça.

M Gassie ajoute que ces compétences pourront être mutualisées.

Mme Lassourelle confirme.

M Sakellarides pense que vu le nombre d'agents cela va être plus compliqué.

Mme Lassourelle fait remarquer que l'équipe n'est pas constituée de formateurs mais de conseillers.

Mme Boulain demande si la médecine du travail intervient.

Mme Lassourelle répond qu'au niveau de la prévention des risques, elle est là en conseil mais n'intervient pas forcément.

La proposition est validée à l'unanimité.

d) Mise à jour du document unique de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe

M. Le Président explique qu'il s'agit juste d'intégrer le point ludothèque qui n'était pas prévu.

Mme Lassourelle ajoute que le détail de l'ensemble des risques liés à la ludothèque est recensé.

La proposition est validée à l'unanimité.

4. Finances et moyens

M. Le Président laisse la parole à M Lasserre pour la partie Finances

a) Décision modificative n°4 Budget Annexe Action Economique

M Lasserre rappelle que le terrain concerné par la préemption est situé derrière le magasin Gamm vert. La signature a été faite, l'acquisition est réalisée.

La proposition est validée à l'unanimité.

b) Décision modificative n°5 Budget Annexe Action Economique

La proposition est validée à l'unanimité.

c) Décision modificative n°4 Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe

La proposition est validée à l'unanimité.

d) Décision modificative n°5 Budget Principal de la Communauté de Communes du Pays d'Orthe

M Lasserre explique qu'il s'agit de frais d'étude passés en immobilisation.

La proposition est validée à l'unanimité.

5. Patrimoine culture tourisme

La convention a été jointe à la convocation.

Mme Lassourelle explique qu'une modification sur le planning d'intervention est apportée : les dates ne figureront pas sur la convention, seule la période de septembre 2016 à juin 2017 figurera afin de ne pas créer de difficulté en cas de modification de planning.

La proposition est validée à l'unanimité.

6. Développement économique

a) Approbation du contrat de délégation de service public pour le multiple rural

Le contrat a été envoyé avec la convocation.

M Le Président propose de reprendre le contrat en séance si les élus le souhaitent.

M Siberchicot demande si par rapport au document reçu un changement a été fait.

M Le Président répond que non, les mêmes termes ont été repris.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

b) Maintien de la réduction de loyer pour l'association Forum pour une année

M Le Président explique aux élus qu'il a reçu la Directrice et la Présidente de l'association. Elles ont fourni un travail important d'analyse financière et d'organisation du travail. Elles souhaitent restructurer l'ensemble de la structure. Elles sont revenues vers eux pour demander une nouvelle

année de réduction. Les comptes ont été redressés mais elles demandent un accompagnement pour une année de plus.

M le Président a demandé un accompagnement au niveau départemental aussi, c'est à l'étude.

M Lasserre ajoute que l'association suit de plus près ses budgets et ses tarifs. Elles ont chronométré les temps de travail et pu monter des budgets jusqu'en 2018. Les élus avaient demandé un travail de présentation notamment des démarches réalisées.

M Siberchicot rappelle qu'il y a 7 personnes en tout : des salariés en insertion.

M. Dupont ajoute qu'ils ont également amélioré leur communication avec la mise en place d'une plaquette de présentation de l'association.

M le Président ajoute que certes ils ne pourront pas les soutenir 10ans mais cela lui paraît important de les soutenir aujourd'hui.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

c) Révision du loyer de l'appartement du Multiple Rural - Hastings

M Le Président précise que les chambres de l'appartement ne sont pas considérées comme des pièces puisqu'elles font moins de 9m².

M. Lasserre donne un point de comparaison avec Saint-Geours-de-Marenne où le mètre carré se loue à 10 euros, le loyer de l'appartement en question représente 6,7 euros du mètre carré.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Urbanisme / PLUI

M Le Président explique que pour reprendre les procédures PLU et PLUI, il est nécessaire que l'actuelle communauté de communes délibère sur la poursuite à donner à ces procédures. Cette demande a été formulée par l'ADACL, poser l'engagement de continuer ces procédures.

Le droit de l'urbanisme étant très compliqué, les documents pouvant être attaqués, de cette manière, les élus se parent d'une quelconque revendication.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

8. Point fusion Communauté de communes

L'organigramme est validé.

M Le Président rappelle que l'arrêté du préfet en date du 9 décembre a été reçu : la Communauté de Communes va faire un courrier à chaque commune. Il faudra informer la Communauté de Communes des conseillers communautaires réélus ou redésignés avant le 6 janvier. Ce sont les délais de convocation qui l'imposent pour un Conseil Communautaire au 14 janvier.

Mme Dupont-Beauvais souligne que le premier conseil doit avoir lieu avant le 27 janvier.

M Le Président confirme mais il insiste sur le fait que les délais de convocation sont de 5 jours francs. Il explique également que positionner le premier conseil au 14 janvier permet, au vu du nombre de choses à mettre en place, d'avancer.

Il invite les élus à bien lire l'arrêté.

Le jour de l'envoi et le jour du conseil ne comptent pas, et pour pouvoir convoquer il faudra le nom des conseillers communautaires.

Le Conseil communautaire prend acte des éléments présentés et valide l'organigramme de la future Communauté de communes Pays d'Orthe et Arrigans applicable à compter du 1^{er} janvier 2017.

Tout le reste est en ordre de marche pour un bon fonctionnement à partir du 1^{er} janvier.

Le travail sera réalisé jusqu'au 30 décembre. Les équipes sont mobilisées.

L'ordre du jour est terminé. Monsieur le Président souhaite ajouter quelques mots.

Prochaine rencontre

M Le Président rappelle l'invitation faite pour le 22 décembre à 19h à Saint Lon les Mines où seront également réunis les conseillers CIAS et Office de tourisme.

Remerciements Resto du cœur

M Le Président fait part aux conseillers communautaires des remerciements reçus du resto du cœur départemental pour la subvention qui a permis de financer un camion neuf qui dessert 21 centres.

Projet aménagement autoroutier

M Le Président rappelle qu'il avait évoqué en bureau le projet de plan d'investissement autoroutier. Le projet serait financée à 50% par du financement public grâce à un grand plan national (demi-échangeur de Sorde l'Abbaye et la BARO).

M Sakellarides intervient et considère erroné le plan tel que présenté par M le Président suite aux informations reçues du numéro 2 de Vinci.

M le Président explique qu'il a assisté à une réunion avec les préfets des Landes et des Pyrénées Atlantiques et que des courriers posent les perspectives de financement et les ouvrages concernés. Les informations données viennent de l'Etat. Dans la négociation, il y avait la nécessité d'obtenir un accord de principe des deux départements, des Communautés de Communes concernées et des carrier. Le département des Landes s'est engagé au niveau financier, la commune de Salies participera également, la Communauté de communes s'engagera aussi (validation du bureau). Il en va de l'aménagement du territoire et de l'amélioration de la circulation sur Sorde et Peyrehorade pour les années à venir. Le département des Pyrénées Atlantiques est pour le moment réservé sur son niveau de participation financière.

M. Sakellarides pense que les Pyrénées Atlantiques ont d'autres grands projets, celui de Morlaas entre autres qui peuvent venir expliquer la réserve du département.

M. le Président précise que Morlaas fait également partie du plan de relance. Toutefois, il n'est pas ici question d'arbitrer la priorité des enjeux au niveau du département des Pyrénées Atlantiques mais bien de faire en sorte que le projet aboutisse pour le territoire.

M. Sakellarides est d'accord avec l'importance donné à ce projet.

Pour finir, Monsieur le Président souhaite souligner qu'une page se tourne au fil du temps, les valeurs portées aujourd'hui le seront dans le futur. L'année 2016, a été une année extrêmement chargée. Il souhaite remercier Mme la Directrice Générale des Services et ses équipes, remercier les Vice-Présidents qui ont été assidus à l'ensemble de réunions autour de la fusion, et enfin tous les conseillers communautaires. Le pire dans la loi NOTRe est que la loi renvoie des conseillers communautaires, que le Législateur n'ait pas été capable de poser que les conseillers restent en place jusqu'à la fin de leur mandat.

Fin de la séance à 20h10.